Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_011-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE QUATRE OCTOBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-011

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AU PROJET DE CLASSE TRANSPLANTEE 2023

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PIALLEPORT Thierry
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne		X		PONS Annie
BREGILLE Jean-Luc		X		DE FRANCOIS Béatrice
LUTARD Sandrine		X		VINCE Bernard
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane		X		FARTHOUAT Jean-Marc
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_011-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-011 : PARTICIPATION COMMUNALE AU PROJET DE CLASSE TRANSPLANTEE 2023

Rapporteur : Mme Roselyne TURBE

Une classe transplantée consiste à déplacer une classe primaire pour un temps donné dans une destination pédagogique qui présente un intérêt de découverte pour les élèves. Les classes transplantées sont un support d'apprentissage propice à l'éveil de la curiosité des enfants dans un cadre différent de l'école.

La ville de Parempuyre soutien depuis des années les séjours en classes transplantées des écoles élémentaires, selon le critère d'attribution suivant :

- ✓ Soutien à hauteur de 12 € / nuitée / enfant, dans la limite de 5 jours maximum par séjour, dans le respect de l'enveloppe budgétaire dédiée de l'année en cours.
- ✓ Demande de participation à déposer par l'école organisatrice avant le 31 décembre de l'année (31 décembre 2022 pour l'année scolaire 2022/2023).

Pour l'année 2023, il est proposé au Conseil municipal de participer sous forme de subvention auprès de la coopérative scolaire de l'école élémentaire Libération pour le séjour classe transplantée classe découverte en milieu naturel – La Base – 47 110 Temple sur Lot, du 26 juin au 30 juin 2023 (soit 5 jours / 4 nuits), participation de 53 élèves.

Le montant total de la participation communale est décomposé en deux volets : nuitées pour 2 544 € et participation complémentaire pour diminuer les frais de participation des familles pour 706 €, soit un montant total de 3 250 €, qui sera versé à la coopérative une fois les factures et justificatifs présentés.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le choix de la municipalité de soutenir financièrement les séjours en classes transplantées,

Considérant que la politique municipale en matière d'éducation est de favoriser les projets visant l'épanouissement intellectuel et personnel de tous les enfants,

Après examen en Commission Vie scolaire du 20 septembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Turbé,

Après en avoir délibéré,

Approuve la participation communale au projet de classe transplantée 2023 telle que définie précédemment.

Adopte à **la majorité (25 voix pour, Nicky GUILBAUT absente lors du vote).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 04 octobre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre